

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 20 DECEMBRE 2016

Compte-rendu

L'an deux mil seize, le vingt du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Étaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mme et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ, Adjoint, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELY et Céline POMMIER.

Absente : Catherine BAILBE DAMUSEAU

Absentes excusées : Anne-Claude BISSONNIER, Maud GENOUX

Date de la convocation : 14 décembre 2016

Secrétaire élue pour la séance : Mme POMMIER

Public : 2 personnes

ORDRE du JOUR

Compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2016

FINANCES

- ✓ Décision modificative n° 4
- ✓ Tarifs au 1^{er} janvier 2017
- ✓ Tarif des encarts publicitaires pour le bulletin municipal
- ✓ Engagement et mandatement des dépenses avant l'adoption du budget primitif de 2017
- ✓ Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe parlementaire
- ✓ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le « Zéro Phyto »
- ✓ Demande de subvention « Amendes de Police »

PERSONNEL

- ✓ Remboursement à la commune d'une avance faite à Eovi Mutuelle

QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2016 est approuvé.

N° 2016-61 OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, présente la décision modificative n° 4 qui concerne l'investissement. Il propose :

- | | |
|---|--------------|
| - Sur le programme 199 Rénovation des combles | - 1 300.00 € |
| - A l'article 1641 – remboursement capital emprunts | + 1 300.00 € |

Il s'agit de financer la première échéance en capital de l'emprunt conclu en 2016.

N°2016-62 OBJET : GARDERIE SCOLAIRE – TARIF au 1er janvier 2017

M. le Maire indique qu'il convient de fixer le tarif de la garderie scolaire pour l'année 2017 qui était de 1.05 € en 2016.

Si l'on applique une augmentation de 1.50 %, on arrive à un montant de 1.07 €.

Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la garderie scolaire à **1.07 € à compter du 1^{er} janvier 2017.**

N° 2016-63 OBJET : SALLES MUNICIPALES – TARIFS applicables au 1er janvier 2017

Le Conseil municipal fixe ainsi les tarifs des salles municipales qui seront applicables à compter du 1er janvier 2017 :

Salle des Fêtes :

Première utilisation
- habitant de Pouilly – un jour 325.00 €
- habitant de Pouilly – deux jours 436.00 €

Deuxième utilisation
- habitant de Pouilly – un jour 538.00 €
- habitant de Pouilly – deux jours 675.00 €

- extérieur Pouilly – un jour 538.00 €
- extérieur Pouilly – deux jours 675.00 €

- associations locales 136.00 €

Caution salles pour particuliers 850.00 €
Caution salle et micro pour associations 1 000.00 €

Salle Paul Laurencery 113.00 €
Caution 200.00 €

Salle de St Martin de Boisy 57.00 €
Caution 100.00 €

N° 2016-64 OBJET CIMETIERE – Concessions et cases de columbarium - TARIFS au 1er janvier 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi les tarifs des concessions et cases de columbarium qui seront applicables à compter du 1er janvier 2017 :

. concession trentenaire – emplacement simple 240.00 €
. concession trentenaire – emplacement double 425.00 €
. columbarium - case pour 30 ans 713.00 €

N° 2016-65 OBJET : MATERIEL – TARIFS applicables au 1er janvier 2017

Le Conseil municipal fixe ainsi les tarifs du matériel qui seront applicables à compter du 1er janvier 2017 :

Table	1.60 €
Banc	0.80 €
Chaise	0.60 €

N°: 2016-66 OBJET : FINANCES – ENGAGEMENT et MANDATEMENT des DEPENSES AVANT L'ADOPTION du BUDGET PRIMITIF 2017

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la Commission Finances, expose au Conseil municipal que, le budget primitif ne sera pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice 2017, et qu'il est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les

dépenses de la **section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, les dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoient que le Maire, sur autorisation du Conseil municipal, peut engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	10 100.00 €	2 525.00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	7 230.00 €	1 807.50 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	24 285.00 €	6 071.25 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	527 762.30 €	131 940.57 €

N° 2016-68 OBJET : VOIRIE – SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET CRÉATION PLACE PARKING POUR PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

M. BUONO, Adjoint, Responsable de la commission Voirie-Urbanisme, rappelle que le Conseil municipal, lors de sa réunion du 19 janvier 2016, avait fait un dossier de demande de subvention « amende de police » ; il informe que celui-ci n'a pas été retenu en raison de la date de dépôt.

Il propose au Conseil d'annuler la demande et de présenter un nouveau dossier pour le même secteur géographique.

Les travaux consistent en :

- la mise en sécurité de l'école maternelle, par la création d'un espace piéton,
- la réalisation d'une place parking pour personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal prend connaissance des plans et de l'estimatif du projet, il décide d'inscrire ces travaux au budget primitif de 2017 et sollicite une subvention, dans le cadre des Amendes de Police, auprès de M. le Président du Conseil Départemental de la Loire.

N° 2016-69 OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CENTRE BOURG, DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA SALLE DU TACOT – ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de l'espace maternelle, restaurant scolaire et salle du Tacot vont être inscrits en investissement, au budget primitif de 2017.

Des travaux de voirie et de bâtiments vont être réalisés et le montant estimatif s'élève à 104 555 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, pour aider au financement de cette réalisation, sollicite de M. le Député de la Loire, une subvention exceptionnelle sur le programme 122 – action 01 du budget « réserve parlementaire ».

N° 2016-70 OBJET : BULLETIN MUNICIPAL, CHOIX DE L'IMPRIMEUR

Le marché conclu avec les Arts Graphiques se termine au 31 décembre 2016.

Mme MACHILLOT, Adjointe, Responsable de la commission Communication, indique qu'une nouvelle consultation a été lancée et deux imprimeries ont répondu.

Il s'agit de l'Imprimerie du Coteau et de l'imprimerie Les Arts Graphiques.

Pour 1 000 exemplaires – 20 pages -, les propositions sont les suivantes :

Imprimerie du Coteau	1 966.10 € H.T.
Les Arts Graphiques	1 495.00 € H.T.

Le Conseil municipal retient l'imprimerie Les Arts Graphiques pour la réalisation des bulletins municipaux au cours de l'année 2017 et 2018.

En ce qui concerne le tarif des encarts publicitaires, le montant de 81 € est maintenu pour 2017.

N° 2016-71 OBJET : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2017 DEMANDE DE SUBVENTION

M. BUONO, Adjoint, Responsable de la commission Voirie-Urbanisme, rappelle au Conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les travaux de voirie qui seront inscrits au budget 2017.

Il présente les projets retenus par sa commission

- Bordures de trottoirs rue de la Gare
- Réfection chemin Trottelpoup
- Réfection trottoirs route de Roanne
- Pata et purges sur diverses voies

Le total estimatif des travaux s'élève à : 46 750.00 € H.T.

Le Conseil municipal décide de retenir les travaux de voirie proposés sur la base des estimations présentées pour un montant total de 46 750.00 € H.T., autorise le Maire à lancer les consultations et sollicite du Conseil départemental de la Loire la subvention la plus élevée possible dans le cadre du programme 2017 de Voirie communale et rurale.

N° 2016-72 OBJET : INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE SCOLAIRE APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'ANNÉE 2016/2017

Mme FILLION, Déléguée de la commission Enfance, Scolarité, Affaires Sociales, rappelle le fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) mis en place dans la circonscription du Pôle Ouest auquel appartient la commune.

Les élus des communes concernées ont arrêté le financement des dépenses engendrées par ce service pour l'année scolaire 2016-2017 à un montant de 35 € par classe, soit la somme de 350.00 € pour Pouilly les Nonains.

Un projet de convention a été établi sur cette base et il est présenté au Conseil municipal qui autorise M. le Maire à signer la convention définitive et à inscrire les crédits suffisants au budget 2017.

N° 2016-73 OBJET : RÉDUCTION USAGE NON AGRICOLE DES PESTICIDES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE- BRETAGNE

M. MASTON, Elu, Responsable de la commission Cadre de Vie, rappelle que, par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil municipal a adhéré à la « Charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectifs zéro pesticides dans nos villes et villages ».

Afin de permettre l'atteinte de ces objectifs, il est envisagé l'achat de matériel au cours de l'année 2017.

Après avoir écouté l'exposé de M. MASTON, le Conseil municipal décide de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'acquisition d'une désherbeuse d'un montant hors taxes de 9 845 €.

N° 2016-74 OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CENTRE BOURG, DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA SALLE DU TACOT – DEMANDE AIDE DE LA RÉGION DANS LE CADRE DU CONTRAT AMBITION

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de l'espace maternelle, restaurant scolaire et salle du Tacot vont être inscrits en investissement, au budget primitif de 2017.

Des travaux de voirie et de bâtiments vont être réalisés et le montant estimatif s'élève à 104 555 € H.T.

Le Conseil municipal, pour aider au financement de cette réalisation, sollicite de M. le Préfet de la Région, une subvention dans le cadre du Contrat Ambition.

N° 2016-75 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ

M. le Maire présente les projets d'investissement 2017 pour lesquels une demande de subvention pourrait être faite auprès du Département de la Loire.

Il s'agit de la rénovation du bâtiment « Gare du Tacot » qui sert de salle de réunion pour les diverses associations de la commune et de l'aménagement extérieur par la pose de rails et de quilles.

Des devis ont été demandés pour la rénovation de la façade et la mise en place d'un trompe-l'œil. Les travaux s'élèveraient à 27 824.68 € H.T.

Il propose également de demander une aide pour :

- Le changement d'une porte à la Salle Paul Laurencery, montant H.T. 2 282.75 €
- Le changement d'une porte au logement communal, rue du 14 Juillet, montant H.T. : 1 928.15 €

Le Conseil municipal, après avoir étudié les propositions, valide la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.